

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Affiché le
ID : 029-212901052-20230316-2023100005-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2023, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 9 mars 2023, à 18 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan (arrivé à 18h35), PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, KERVELLA Julie, BLEAS Karine (arrivée à 18h10), BOURGET Frédéric, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, BILLON Arnaud, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, , MARTINEAU Gaëlle, MEUDEC Gilbert (arrivé à 18h15).

Absents ayant donné procuration :

APPRIOU Isabelle adjoint au Maire, a donné procuration à Monsieur Louis SALIOU, 1^{er} adjoint,
LUNVEN Ronan Conseiller municipal, a donné procuration à Monsieur Yvon BALANANT, Conseiller municipal.
NICOLIER Roselyne, conseillère municipale, a donné procuration à Monsieur Samuel PHELIPPOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Nadia DUTERDE, Conseillère municipale, est nommée pour remplir cette fonction.